

Santé : le reste à charge ne cesse de diminuer en France

Le reste à charge des ménages continue de diminuer, et s'établit désormais à seulement 7% de l'ensemble des dépenses de santé, soit 214 euros par habitant et par an, apprend-on d'une étude du ministère de la Santé.

Le reste à charge ne cesse de diminuer

14,3 milliards d'euros : tel est le montant total que les ménages français ont dû prendre eux-mêmes en charge pour se soigner en 2018, annonce la DREES, le service des statistiques du ministère de la Santé. Le chiffre peut certes impressionner, mais il n'est finalement pas aussi élevé que ça, puisque cela donne seulement 214 euros par habitant et par an.

Mieux encore, la proportion des dépenses de santé restant à charge des ménages ne cesse de diminuer : après 7,7% en 2016, elle est passée à 7,5% en 2017, puis 7% en 2018. Et cela, alors même que la dépense totale de santé ne cesse de croître : +1,5% en 2018, après +1,7% en 2017 et +2,1% en 2016.

Le système de soins français, le plus généreux d'Europe ?

Sur le plan international, la France fait partie des bons élèves en matière de reste à charge. Parmi les pays de l'OCDE, nous sommes en effet celui où le reste à charge des ménages est le plus faible. Cela, alors même que la dépense courante de santé en France est parmi les plus élevées d'Europe : 11,3% du PIB, contre 12,3% dans les 15 pays les plus avancés d'Europe.

Selon la DREES, cette baisse du reste à charge résulte à la fois de la progression de la part des dépenses prises en charge par la Sécurité sociale (78,1 %) et de celle des organismes complémentaires (13,4 %).